

Informations relatives au nombre total de droits

de vote et d'actions

prévues par les articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16 du

Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre réel de droits de vote ¹	Nombre théorique droits de vote ²
30 novembre 2025	22 466 882	33 748 916	34 201 661

(1) Déduction faite des actions auto-détenues

(2) Y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers